



SIMA COISE
1 passage du Cloître
42330 SAINT GALMIER
Tél : 04 77 52 54 57

Le SIMA Coise

Le territoire, le contrat territorial

Le bassin versant de la Coise couvre une superficie de 340 km² dans les départements du Rhône puis de la Loire.

Le réseau hydrographique est dense dans la partie amont du bassin versant ; ce sont ainsi 200km de rivières (dont 52km pour la Coise) qui sont suivis dans le cadre du Contrat Territorial de la Coise.

Le Contrat Territorial 2023-2025 signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se termine et notre équipe, en lien étroit avec nos partenaires techniques et financier, travaille à une candidature pour un Accord de Territoire 2026-2028. Cette programmation couvrira 3 axes majeurs : la restauration éco-morphologique des cours d'eau, la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion qualitative.

L'équipé du SIMA Coise

L'équipe compte actuellement 12 personnes :

- Chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau : Capucine Dessez
- Chargée de mission eau et agriculture : Léa Crombez
- Technicien rivières : François Dupeyron
- Equipe environnement : Hervé Baronnier, Arnaud Petitdan et Evan Dupeyron
- Techniciens SPANC : Karine Aubry, Jordan Lehalle, Alexandre Nely et Joël Souvignet
- Assistante administrative : Nadine Guyot
- Directrice, Chargée de mission : Maryline Thollot

Le volet restauration des fonctionnalités des cours d'eau (les « actions rivières »)

Les actions menées sont assurées par le technicien rivières et l'équipe environnement. Les principales thématiques abordées sont :

La restauration des berges

Elle consiste en l'abattage d'arbres vieillissants, dangereux ou malades, la pose de clôture et la création de points d'abreuvement afin d'éviter la divagation des bêtes dans les cours d'eau, la plantation de jeunes plants d'origine locale, la gestion de l'érosion à l'aide de techniques de génie végétal.



*Gestion de l'érosion par des techniques de génie végétal sur le Coiset à Larajasse
Travaux en cours et création d'un point d'abreuvement sur le Coiset*

Les principaux chantiers 2025 de l'équipe sont :

- A Larajasse, sur le Coiset et le Rosson : abattage, pose clôture (environ 750 ml), création de 3 points d'abreuvement, réalisation de 3 « peignes » pour lutter contre l'érosion, plantation ;
- A St Martin en Haut sur le Pêcher : empierrement de 3 points d'abreuvement et d'un passage à gué, reprise de la clôture existante (350 ml) ;
- A Fontanès sur la Gimond : création de 2 points d'abreuvement et 2 passages, pose de clôture (700ml) et plantation ;
- A La Gimond sur La Gimond : création de 3 points d'abreuvement, pose de



clôture (300 ml) et plantation.

L'entretien des cours d'eau

L'équipe réalise aussi l'entretien des cours d'eau dans les zones urbaines et semi-urbaines dans un objectif de maintenir la capacité d'écoulement des cours d'eau et de prévenir la formation d'embâcles au niveau des ouvrages.

Pour rappel, en application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural **l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.**

La continuité écologique

Afin de permettre la libre circulation piscicole et des sédiments le SIMA Coise a procédé à la suppression du seuil des Pinasses sur la Coise à St Symphorien sur Coise. Cette



suppression s'accompagne d'un abattage préventif et de plantation de jeunes plants.

Suppression du seuil des Pinasses sur la Coise

Le volet qualité de l'eau et pollutions diffuses (les « actions agricoles »)

Les actions agricoles du syndicat reposent sur le développement de pratiques agroécologiques et plus particulièrement d'élevages plus herbagers et qui utilisent le moins d'intrants possibles (pesticides, engrais etc...) ; de nombreuses opérations concernent aussi la plantation de haies. Ces actions sont réalisées avec les partenaires locaux et financés par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Fonds pour l'Arbre et le FEADER (fonds européen).

Depuis 2021, le SIMA anime un nouveau dispositif : les PSE (Paiements pour Services Environnementaux), qui reconnaissent financièrement les services environnementaux rendus par les agriculteurs ; plus de 70 agriculteurs sont engagés dans la démarche. Ces agriculteurs sont venus rejoindre les collectifs d'éleveurs animés par le SIMA Coise ou nos partenaires. Du côté des collectifs d'agriculteurs, le contrat territorial a permis l'accompagnement de 7 collectifs d'agriculteurs sur différentes thématiques : pâturage, qualité des sols, arbres et haies.

Sur cette dernière thématique, les plantations se poursuivent bien, avec pas moins de 60km de haies qui ont été plantés sur les fermes et en bord de rivière depuis l'origine du SIMA Coise ! Nous sensibilisons également sur la gestion et valorisation durable de la haie. C'est ainsi que les premiers chantiers de coupe ont été menés sur le territoire, afin de régénérer les haies vieillissantes afin qu'elles reprennent pleinement leur place et remplissent leurs fonctions : lutte contre l'érosion, filtre des polluants, ombrage pour les troupeaux et les cultures, refuge de biodiversité ... Cette régénération consiste à enlever les arbres morts qui menacent de tomber, mettre en lumière les souches fraîchement coupées pour favoriser les rejets, donner de la place aux petits sujets pour qu'ils se développent, produire des copeaux (paillage plantations, litière pour le troupeau...). Vous voulez en savoir plus ? Nous vous invitons à vous rendre Rue du Stade à St Christo en Jarez : un panneau explicatif vous présentera un chantier de coupe plus en détail.



Chantier de coupe en mars 2025 ...



et en août 2025. Ca verdit bien !



1 mois après la coupe, la souche commence à faire des pousses



Les plaquettes issues de la coupe destinées au paillage pour les vaches

Le volet gestion quantitative

Le SIMA Coise s'intéresse depuis quelques années à une thématique devenue centrale avec le changement climatique : la gestion quantitative de l'eau. Sécheresses plus fréquentes, de pluies intenses à certaines périodes... Ces phénomènes renforcent la nécessité de conserver l'eau sur le territoire et mieux anticiper les aléas.

Première étape de ce travail : l'étude Adéquation besoins ressources en eau

Actuellement en cours, elle vise à mieux comprendre les besoins en eau (usages agricole, industriel, eau potable, milieux, ...) et les ressources disponibles sur le bassin versant. Elle permettra de cibler les actions à mener et de réfléchir collectivement à une répartition équilibrée de cette ressource.

Des installations pour mieux connaître nos cours d'eau

Pour suivre l'évolution des débits et prévenir les risques, le SIMA Coise a installé :

- Des échelles limnimétriques qui permettent un suivi visuel des niveaux d'eau
- Des repères de crues pour sensibiliser les riverains au risque inondation et garder la mémoire des événements passés.



Repère de crue sur le mur du gymnase de Saint-Denis-sur-Coise



Repère de crue en bord de route à Saint-André-le-Puy



Echelle limnimétrique et macarons à Saint-Galmier



Echelle limnimétrique à Bellegarde-en-Forez

La prévention des inondations

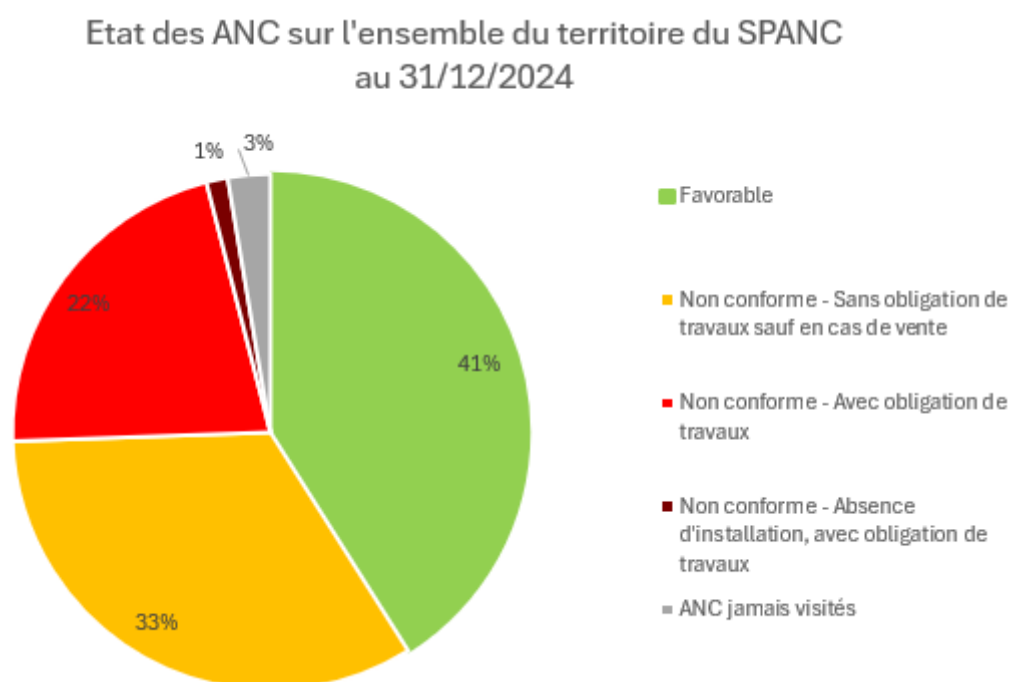
Nous assurons un entretien régulier, dans le cadre de l'intérêt général, sur la partie aval du bassin versant de la Coise pour limiter le risque inondation : Coise aval, Anzieux, Gourny, Volvon, Petit Volvon...

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service obligatoire existant depuis 2006 sur tout le territoire français. Sur votre commune, il est assuré par le SIMA Coise.

Les vérifications de bon fonctionnement

Composé de 4 techniciens, une secrétaire (temps partiel) et une Directrice (temps partiel), il a pour mission obligatoire de contrôler périodiquement (tous les 7 ans) tous les bâtiments qui produisent des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Ce contrôle a pour objet de vérifier l'existence d'un dispositif d'assainissement non collectif complet, entretenu et ne générant aucune nuisance. Ainsi, en 2024 ce sont 664 installations qui ont eu une vérification de bon fonctionnement sur notre périmètre d'intervention (79 communes). Les résultats sont les suivants :



L'entretien des systèmes : Un dispositif bien entretenu est un dispositif qui dure dans le temps

Votre système nécessite un entretien régulier : nettoyage annuel du préfiltre, écrémage régulier du bac à graisse, vidange de la fosse, faucardage des roseaux ou, pour les ouvrages plus complexes, nettoyage de l'auget, de la pompe, des regards, du média filtrant. De même, un contrôle annuel visuel de tous les ouvrages permet de prévenir des dysfonctionnements.

Un contrat d'entretien est vivement conseillé pour les ouvrages agréés (se référer au guide du fabricant).

Les projets de travaux

Le SPANC a également pour mission de valider tout projet d'assainissement autonome pour du neuf ou de la réhabilitation. Il doit valider par écrit ce projet (déclaration ANC à compléter par le propriétaire demandeur) avant tout travaux. Et le SPANC doit également contrôler les travaux sur chantier AVANT remblaiement. Sur notre territoire, en 2024 ce sont 253 chantiers qui ont été réalisés, et 241 projets qui ont été validés.

Ces 3 contrôles génèrent un rapport envoyé à l'utilisateur (copie en mairie) avec un avis qui peut être favorable ou défavorable. Chaque rapport déclenche une redevance ainsi que des obligations ou préconisations à respecter.

Les transactions immobilières

Depuis 2011, pour toute vente d'une maison non raccordée aux égouts, le notaire réclame également un contrôle du SPANC de moins de 3 ans. Si les conclusions sont défavorables, l'acquéreur aura 1 an pour se mettre en conformité à partir de la date de vente. 169 diagnostics préalables à une vente ont été réalisés en 2024 sur le territoire.

Les vidanges

Le SPANC a également contractualisé un marché public pour ouvrir l'accès aux usagers du territoire à des vidanges à des prix très compétitifs.

Des pénalités en cas de non-conformité

Depuis 2021, les élus du SIMA Coise ont décidé de renforcer le suivi des travaux obligatoires. Ainsi, lorsque les délais de réalisation ne sont pas respectés, une mise en demeure est adressée à l'utilisateur. En l'absence de mise en conformité, une pénalité annuelle est désormais appliquée.

Cette mesure vise à :

- Garantir l'équité entre les usagers ayant déjà investi dans un dispositif conforme,
- Encourager la réalisation des travaux, dans un objectif commun de préservation de la santé publique et de l'environnement.

Conseils et contact

Le SPANC est aussi présent pour tout conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

SPANC du SIMA Coise
1 Passage du Cloître
42 330 St Galmier
04 77 94 49 61
spanc@sima-coise.fr
www.sima-coise.fr

Le SIVAP agit pour une eau potable de qualité

Le SIVAP veille à la protection de la ressource en eau potable des puits de Bellegarde-en-Forez et de Saint-André-le-Puy, afin de garantir une eau de qualité au robinet des habitants.

Depuis 2024, une démarche d'animation territoriale a été mise en place pour améliorer la qualité de l'eau, en collaboration étroite avec les agriculteurs et les partenaires techniques. Dans ce cadre, le SIVAP pilote un **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**. Ce dispositif permet aux exploitants agricoles volontaires de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et favorables à la préservation de la ressource en eau.

À ce jour, **quinze exploitations agricoles** se sont engagées dans cette dynamique vertueuse.

Pour poursuivre ces efforts, de nouvelles actions seront proposées : **démonstrations de pratiques agricoles durables, conseils techniques personnalisés**, et échanges avec les partenaires locaux afin d'allier production agricole et protection de la ressource en eau. Ces initiatives sont soutenues financièrement par **l'Agence de l'eau Loire-Bretagne** et le **FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)**.

Contact :
Anthony LEFEBVRE
0685479803
animateur@sivap.fr